



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2025

Référence
2025_08

Objet de la délibération
2025_08 CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE BAS DEBIT LORAWAN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
06/01/2025

Date d'affichage
06/01/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 13 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, DEVOUCOUX Paul-Edouard, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme Jacqueline MICHAUD

Objet de la délibération : 2025_08 CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE BAS DEBIT LORAWAN

Monsieur le Maire explique que le SIAEP du pays de Nérondes a confié à Berry numérique la responsabilité de déployer le réseau de télécommunications dédié aux objets connectés, permettant la mise en œuvre de la télérelève actée sur le territoire, dans le cadre de la nouvelle DSP signée avec Véolia.

Cette antenne, posée sur la mairie, permettra les relevés automatiques des compteurs d'eau, une redevance couvrant les frais est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/01/2025
Le Maire
David SOUCHET

La secrétaire
Jacqueline MICHAUD